

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 21 août 2017

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU AU 21 AOÛT 2017 DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

L'état quantitatif des ressources en eau du département du Cher est préoccupant. Les nappes souterraines, insuffisamment rechargées cet hiver, ne sont pas en capacité de jouer leur rôle de soutien des cours d'eau. Les débits des cours d'eau sont faibles. Les quelques pluies de la première quinzaine de ce mois ont bénéficié à certains bassins versants (Grande Sauldre et Petite Sauldre). Au contraire, d'autres territoires n'ont pas profité de ces averses (Cher, Yèvre amont).

La carte ci-dessous représente les bassins versants de la petite Sauldre, de la Rère, de la Grande Sauldre, du Beuvron, de la Vauvise, de l'Yèvre à l'amont de Bourges, du Cher, de l'Auron, de l'Arnon amont, de l'Arnon aval, du Fouzon et de l'Indre concernés par les mesures de restrictions d'usage de l'eau instaurées par arrêté préfectoral qui sont principalement les suivantes :

- pour les exploitants agricoles : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation,
- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, restrictions horaires de lavage des véhicules, interdiction de remplir les plans d'eau.

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise).

Pour plus de précisions, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher : <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18

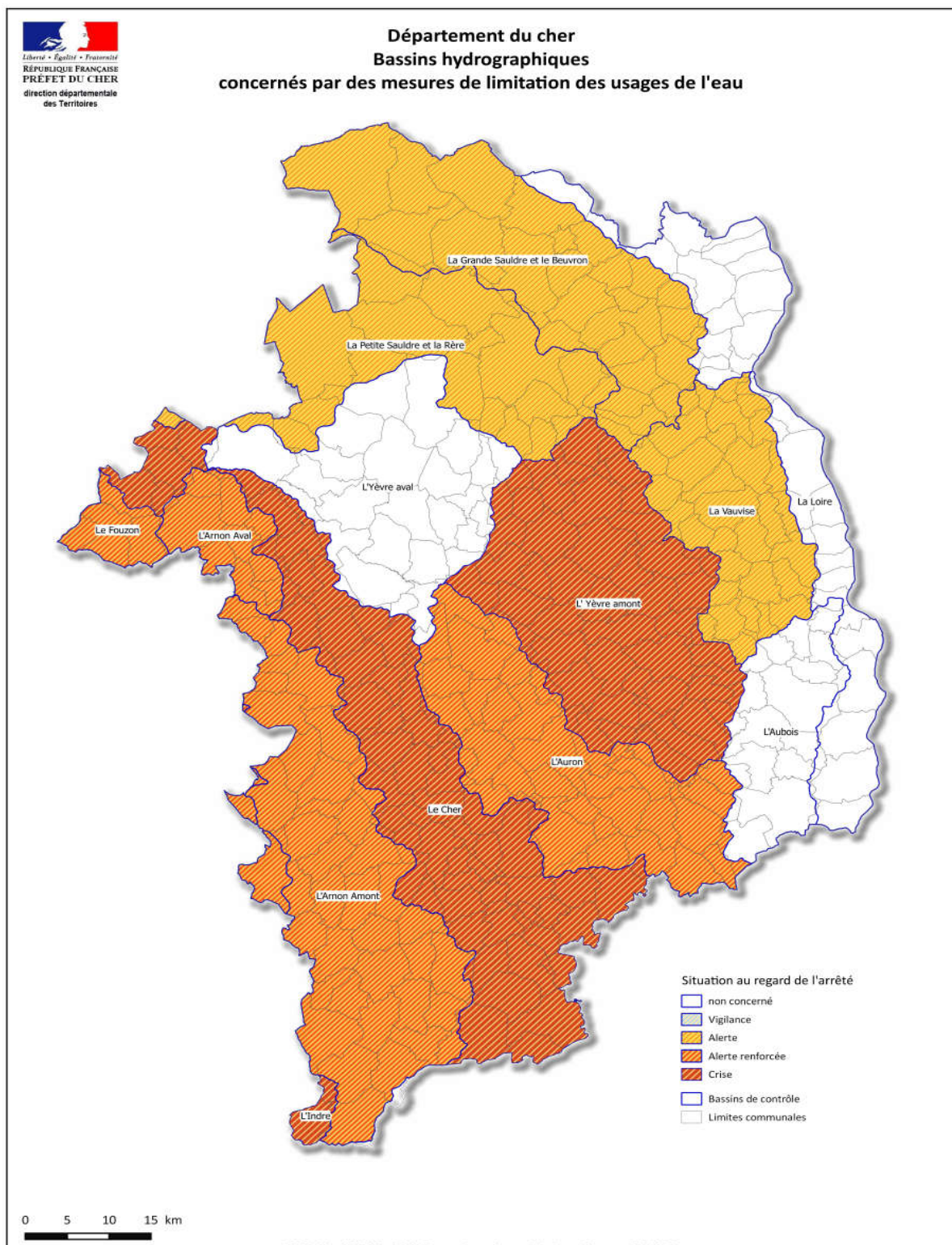


Préfet du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER



Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr

